L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 25 AOUT 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN 25 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—deux terrains avec bâtisses et améliorations, rue de l'Hôpital.

Par E. Roger & Co., dans leur salles d'encan,—bottes, souliers et brodequins.

Par Placide J. Spear, rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre—portes vitrées, installation de magasins.

Par S. Guinault, à Alger, à l'écurie de Langston près Nongué,—une vacherie.

Propriété améliorée à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente aux enchères qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, de deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, rue de l'Hôpital, entre celles Derbigny et Roman.

Pour les détails et les conditions voir aux annonces.

L'acquittement de Beecher.

La comédie du jugement du prince des hypocrites, le révérend Beecher, par un comité de ses compères, s'est terminée, comme on devait s'y attendre, par l'acquittement du révérend. Les hommes qui se sont constitués jurés volontaires dans cette affaire, ont cru qu'il était de l'intérêt de leur église d'exculper Beecher et ils s'imaginent qu'ils ont sauvé l'honneur de l'Eglise en couvrant de leur verdict l'impudicité de leur pasteur. C'est là une erreur grossière de leur part.

Le scandale avait été soulevé par un homme qui s'est rendu méprisable aux yeux de tous. Il n'y avait plus moyen de l'éviter, et l'église de Plymouth avait tout à gagner à ce que justice fût faite du coupable, si coupable il y avait. Il fallait avant tout éviter que l'église fût atteinte par la souillure en essayant de la couvrir.

Voilà ce que les membres du comité qui a jugé Beecher n'ont pas compris et ils ont rendu un verdict que l'opinion publique ne ratifie pas et qui les compromet et compromet, en même temps, leur église dans un scandale retentissant.

Ce n'est pas un verdict impartial qui a été rendu par ces hommes, c'est un acte d'accusation contre Tilton et une défense tortueuse de Beecher.

Que le comité ait raison dans ce qu'il dit de Tilton, nous ne le contesterons pas, c'est là la partie forte de l'argumentation. Mais il y avait d'autres éléments dans la cause qui ne pouvaient laisser de doute dans l'esprit d'aucun homme impartial, et les explications du comité sur les aveux de madame Tilton et sur les excuses faites par Beecher, s'humiliant devant Tilton, sont tout simplement ridicules. Il y avait dans la déclaration même de Beecher un fait qui le condamnait. Il avoué, en effet, s'être laissé extorquer diverses sommes s'élevant à $2,500, mais s'être refusé à en donner [illegible], parce qu'il a vu que c'était du chantage. Si, au lieu de lui demander d'un seul coup une grosse somme, on lui eût soutiré seulement de petits montants, il se serait laissé faire par crainte du scandale. Un homme ne saurait mieux avouer qu'il était à la merci de celui qui cherchait à l'exploiter.

Beecher, malgré tout son talent oratoire n'a jamais été qu'un comédien qui a cherché à exploiter, au profit de sa fortune et de sa gloire personnelles la crédulité, le fanatisme et les préjugés de sa congrégation. Il a remplacé souvent les sermons par des tirades politiques pleines de fiel [illegible] et flatté, il s'est laissé aller à la vanité de plaire à ses ouailles féminines, et son aventure avec Mme Tilton n'est probablement qu'un des incidents de sa carrière galante.

Le verdict d'acquittement rendu par des amis choisis par lui, ne termine pas le scandale, car les tribunaux sont saisis d'un procès en séparation entre les époux Tilton, et devant la justice les preuves et les témoignages devront être fournis sans aucune réticence.

Mais l'attention publique n'a déjà été que trop occupée de cette triste affaire, et, si M. Beecher est sage, il cherchera dans la retraite le silence et l'oubli.

REVUE ANNUELLE Commerciale et Financière.

Nous publierons, dans notre numéro du 1er septembre, notre Revue Commerciale et Financière annuelle, et nous apporterons les plus grands soins à ce travail afin qu'il soit aussi exact que possible.

Nous prions les négociants qui désirent insérer leurs annonces dans ce numéro, qui sera tiré à un grand nombre d'exemplaires, de nous les envoyer le plus tôt possible. Les personnes qui désireront un certain nombre d'exemplaires de l'Abeille du 1er septembre, sont priées de nous envoyer leurs ordres à l'avance.

Institut St-Charles.—Madame Macé-Lefranc, directrice de cette institution, annonce que la réouverture des classes aura lieu mardi prochain, 1er septembre. Nous appelons l'attention des familles sur son annonce.

Grand déballage de marchandises sèches en gros.—Nous signalons à l'attention du commerce de la ville et de la campagne les dispositions prises par la maison L. H. Gardner & Co., 105 et 107 rue Gravier et 92 rue de la Commune, pour offrir à sa clientèle un assortiment complet de marchandises sèches fraîches, en tout genre. Les conditions que cette maison fait au commerce sont des plus libérales et les acheteurs trouveront leurs relations avec elle à la fois profitables et agréables. Nous engageons donc les marchands à jeter un coup d'œil sur l'annonce de MM. Gardner & Co. et à rendre une visite à leurs vastes magasins.

Un assortiment entièrement nouveau de véritable "Jais anglais", en parures, bracelets, boucles, vinaigrettes, colliers, chaînes de montres, croix, &c., chez Zimmermann, 129 rue du Canal.

Meublez-vous.—La saison d'affaires va arriver; il va falloir recevoir amis et clients. C'est donc le moment de renouveler ou de compléter le mobilier de la maison. On peut le faire à bon marché en s'adressant à Jos. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido.

Les meubles qu'il fabrique sont bien faits, solides et élégants de forme, allez donc chez Hubbard.

Le général (?) Cluseret et l'ex-Père Hyacinthe échangent des douceurs:

Lisez ce que dit le général franco-américain communard.

"Aujourd'hui, en remuant d'anciens journaux, le hasard me met sous les yeux un numéro du *Salut public*, déjà vieux de quelques mois, où je lis cette phrase: "M. Carteret continue à pourchasser le culte catholique et M. Loyson devient l'un des hôtes assidus de Cluseret au cha[illegible] Trompette."

"Tout excepté cela!"

Soyez donc un ancien religieux, dit à ce propos *Paris-Journal*, jetez vous à corps perdu dans la révolution, pour être traité avec ce dédain.—Et ce n'est pas tout, l'ancien collaborateur de Vermorel ajoute:

"M. Loyson appartient, selon moi, à la classe des exploiteurs, et de la pire espèce. J'ai pour ces gens le plus profond mépris. C'est vous dire que M. Loyson n'est jamais entré et n'entrera jamais chez moi.

"Au reste, je suis pauvre: qu'y viendrait-il faire?

"Général G. Cluseret."

Le P. Hyacinthe n'écrit pas, lui, puisque son métier est de parler, et comme il se rattrape!—Lui, général! Qui l'a nommé? L'agglomération de voyous avinés!—Il a renié sa qualité de Français.—Il a fait tuer, piller, brûler Paris! Il se dit pauvre. Eh bien! nous les connaissons les pauvres de la Commune! Tous se sont sauvés avec le sac,—tous mangent la *grenouille* à l'étranger.

PAR LE TELEGRAPHE.

Convention de Baton-Rouge.

ARRIVEE DES DELEGUES.

ORGANISATION PROVISOIRE.

Baton-Rouge, 24 août.—Les bateaux à vapeur La Belle et Gouverneur Allen sont arrivés à bon port, ce matin, avec les délégués de la Nouvelle-Orléans et de la Basse Louisiane. Toutes les parties de l'Etat seront représentées, et il règne un grand enthousiasme parmi les délégués qui témoignent d'un grand esprit de conciliation. Parmi ceux qui sont arrivés, on remarque le gouverneur Mc Enery, le général De Clouet, le colonel Spencer et le Dr Taylor. L'arrivée des bateaux à vapeur apportant les délégués a été accueillie par une salve d'artillerie.

Baton-Rouge, 24 août.—La Convention s'est réunie, à midi, dans la salle Pike, au milieu de grandes manifestations d'enthousiasme.

Le général Alexandre De Clouet a été élu président provisoire. Toutes les paroisses moins trois sont représentées.

Baton-Rouge, 24.—La Convention s'est définitivement organisée en élisant Marr comme président permanent par acclamation. A. S. Herron, le docteur C. J. Taylor, et P. Poché, comme vice-présidents, Jewell et Buddendorf comme secrétaires. Puis on a nommé un comité de 21 pour rédiger les résolutions de la plateforme; ils déposeront leur rapport demain matin. Marr a prononcé un grand discours, et on lui a fait une magnifique ovation. On a admis tous ceux qui réclamaient des sièges et l'on a établi ainsi une parfaite harmonie et le plus ardent enthousiasme.

La perspective de succès est de plus en plus brillante.

Jewell a été élu par acclamation.

Ligue Blanche.—Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas*:

Les membres du club No 3 du Pont-Breaux ont eu le 1er août une séance, et voici entr'autres choses, la résolution qu'ils ont adoptée:

"Résolu que, en notre qualité de membres de la Ligue Blanche de la paroisse St. Martin, nous nous engageons formellement, sur l'honneur, et solidairement les uns pour les autres, à ne garder ou à ne prendre désormais à notre service, aucun affranchi qui sera manifestement opposé à notre cause et nos intérêts; et que, par conséquent, tout en le laissant libre de voter comme il l'entendra, nous lui donnerons congé sur le champ, si la chose est possible, ou, sinon, dès que son contrat sera expiré, s'il continue à soutenir plus longtemps, en quelque manière que ce soit, nos ennemis politiques; c'est à dire les Radicaux.

"En outre, nous nous engageons également sur l'honneur, de n'employer, pour un travail salarié quelconque, aucun homme de couleur qui aura été renvoyé, par un membre de notre association, pour le motif spécifié plus haut. Et nous en ferons autant à l'égard de sa femme, de ses enfants ou de tout autre membre direct de sa famille.

"Quant aux affranchis qui nous donneront des preuves de leur attachement, nous aurons pour eux toute la préférence et tous les égards qu'ils auront su mériter."

Un amendement a été proposé à cette résolution; la voici:

"Il est résolu que la résolution précitée n'aura force de loi et ne deviendra obligatoire, qu'autant qu'elle sera appliquée comme une mesure générale; c'est-à-dire quand elle aura été adoptée par la majorité des clubs formant la *Ligue Blanche* de la paroisse St-Martin."

La résolution, ainsi amendée, a passé sans opposition, et sera soumise au Comité Central, afin qu'il avise.

Avant de clore cet article, citons les remarquables paroles de l'auteur de la motion:

"En prenant cette résolution, M. M., nous ne nous compromettons pas le moins du monde, comme certains seraient peut-être tentés de le croire. Car nous ne faisons, en effet, que suivre à la lettre l'exemple du gouverneur Kellogg, qui n'accorde ses faveurs et ne donne de places qu'aux Républicains zélés; c'est-à-dire qu'aux *Ligueurs Noirs*.

"N'est-il pas naturel que chacun soutienne, encourage et protège les siens?

"Oui, sans doute...."

O. L. D.

Crime ou accident.—La *Sentinelle* de Plaquemines publie la communication suivante en date du 19 août 1874:

Trouvé noyé, avec le crâne fracassé, un homme sur lequel a été trouvé un porte-monnaie contenant 10 cents, et dans lequel était un papier marqué Don Francisco Deprez, "calle Amistrad 100, Inprenta el Tralgo, Habana."

Le corps trouvé a été enterré samedi, 15 courant, devant la propriété de M. Jules Ragas, à la Pointe-à-la-Hache, dans cette paroisse.

Julius Bowen, Juge de paix du 4ème ward.

Récolte.—La *Sentinelle* de Plaquemines dit que la canne est dans un état florissant dans notre paroisse, grâce aux pluies récentes.

Mort de deux citoyens respectables.—Nous empruntons au *Sucrier de la Louisiane* les deux notices qui suivent:

Mercredi dernier, est décédé au Cypremort, M. Tréville Sigur, un des plus anciens habitants de cette région, et un des citoyens les plus recommandables par ses alliances de familles, ainsi que par son énergie et sa probité.

Décédé près de Centreville, M. J. C. Barthélemy, âgé de 73 ans. Le défunt était le père de M. John Barthélemy, autrefois résidant à la Nlle-Ibérie, mais depuis peu de temps, demeurant près de Centreville. M. J. C. Barthélemy était originaire du Kentucky, mais avait longtemps résidé dans la paroisse Iberville, avant de venir s'établir parmi nous.

Toute notre sympathie à sa famille.

Suicide d'un nègre.—Mercredi dernier, le corps horriblement mutilé d'un nègre a été trouvé près de l'habitation de M. Cyp. Lalonde, à la Prairie Gros Chevreuil. Il était parti de chez lui le samedi précédent, avec son fusil, et sa famille n'en avait eu aucune nouvelle depuis. Quand on a trouvé son corps, il avait son fusil à côté de lui, une ficelle était attachée à la détente; il avait ôté ses souliers, et on suppose qu'il s'est suicidé, attendu qu'un des canons du fusil était déchargé; l'autre n'avait pas de cheminée.

Quoiqu'horriblement mutilé et à moitié dévoré par les cochons et les carancros, son corps a été identifié par son fusil, son chapeau et ce qui restait de ses vêtements. (*Opelousas Courier.*)

C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal paie le plus haut prix pour le vieil argent, le vieil or et les diamants.

—Les journaux de Bordeaux publient les détails suivants sur l'incendie des ateliers et magasins de la Compagnie des messageries-maritimes de Bordeaux, annoncé par le télégraphe:

"La nuit dernière, vers une heure, la grosse cloche était mise en branle pour signaler un incendie dans le premier arrondissement. L'horizon s'empourprait dans la direction du nord de lueurs très vives et très intenses. En effet, les ateliers et les magasins de la Compagnie des messageries maritimes, situés quais de Bacalan, formaient une sorte de cirque où les flammes consommaient leur œuvre de destruction.

Grâce à la position de cet établissement, situé sur le quai, en dehors de toute habitation et complètement isolé, le feu a pu être attaqué de tous côtés à la fois. Les maisons du quai et les navires les plus proches n'ont pas été compromis un seul instant. Les secours ont été rapides. Les pompes à vapeur de la ville ont fait merveille. C'est grâce à ces puissants engins que l'appontement des Messageries auxquels accostent les paquebots transatlantiques a pu être préservé.

Le *Niger* avait quitté cet appontement le matin même pour se rendre à Pauillac, emportant la presque totalité des marchandises déposées dans les magasins. La cause de l'incendie est inconnue et la rapidité avec laquelle il s'est développé ne permettrait que difficilement de s'en rendre compte.

Il n'est pas encore possible d'évaluer, même approximativement, le chiffre des pertes, mais les sommes assurées aux Compagnies la Générale, la Nationale, le Soleil s'élèvent à 250,000 fr.

Quatre-vingt-dix ouvriers, menuisiers, charpentiers, chaudronniers et ajusteurs qui travaillaient dans les divers ateliers, vont forcément, par suite de ce sinistre, rester quelque temps sans travail.

C. H. Zimmermann, 129 rue du Canal emploie les meilleurs horlogers, et l'on peut se fier aux montres réparées et réglées par eux.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'affaire de la Banque des Citoyens.

Les cercles financiers ont été agités samedi dernier par la nouvelle que le caissier de la banque des Citoyens avait un déficit important dans sa caisse. La nouvelle n'était malheureusement que trop vraie, et voici les faits qui ont été communiqués aux rapporteurs par M. Gaines, président de la banque.

M. J. L. Deléry, caissier de la banque des Citoyens, avait prêté, il y a environ deux ans, à M. P. Kennedy, entrepreneur des levées, une somme de $34,000 prise dans les coffres de la banque, mais sans que personne en fût informé. Il avait reçu en garantie des bons de levée et il comptait replacer la somme lorsque M. Kennedy le rembourserait, mais, celui-ci n'ayant pu remplir ses engagements, et les bons ayant subi une très forte dépréciation, M. Deléry qui avait réussi à couvrir le déficit au moyen de fausses entrées, comprit qu'il ne pourrait rester longtemps dans une pareille situation et il se décida à faire l'aveu de sa faute.

Dans une lettre écrite par lui au président et à la direction, M. Deléry a exposé franchement sa situation et a fait à la banque l'abandon d'une propriété qu'il possède dans le troisième district. Le cautionnement de M. Deléry étant de $15,000 les pertes de la banque se trouveront couvertes en partie. M. Kennedy est absent de la ville et nous ignorons s'il pourra couvrir le surplus de la perte.

Un journal dit que le déficit de M. Deléry s'élève à environ $60,000.

Un caissier infidèle.

Le caissier d'une maison de la rue Carondelet a disparu il y a deux ou trois jours laissant un déficit de $32,000 au préjudice de son patron. Il a été arrêté à Donaldsonville et ramené en ville; mais ses parents et ses amis ayant offert de désintéresser le patron, celui-ci a consenti à ne pas poursuivre. Des spéculations malheureuses sont la cause attribuée au déficit. C'est toujours la vieille histoire de l'employé qui ayant perdu une petite somme de l'argent à lui confiée, continue à jouer dans l'espoir de se rattraper et creuse le gouffre sous ses pas.

L'état sanitaire de la ville.

Nous constatons avec une vive satisfaction que l'état sanitaire de la ville continue à être très satisfaisant. Nous avons eu pendant les grandes chaleurs quelques cas isolés d'insolation et de congestion, résultant d'imprudences ou de prédispositions constitutionnelles, mais en dehors de ces cas exceptionnels, jamais la santé générale n'avait été meilleure à cette époque de l'année. Les pluies récentes ont rafraîchi l'atmosphère et rendu le séjour de la ville agréable pour ses habitants comme pour les visiteurs étrangers.

Les personnes qui ont passé l'été au Nord ou à l'étranger ou les visiteurs des campagnes, peuvent venir sans crainte à la Nouvelle-Orléans, car il y a tout lieu de croire que la saison d'été continuera à être exceptionnellement saine.

Incendies.

Un commencement d'incendie, évidemment, dû à la malveillance, a éclaté dimanche soir dans la distillerie Excelsior, située rue St. Ferdinand No 23, entre Peters et Moreau. Vers dix heures le watchman particulier Murphy, de la presse à coton qui est derrière la distillerie, ayant aperçu une lueur de flammes, derrière les fenêtres, a donné l'alarme. Les pompes sont promptement arrivées, et ont éteint le feu. Un examen des lieux a fait découvrir au premier étage, sous l'escalier, une quantité de coton, saturé de térébenthine, d'huile et de résine, et un ferblanc qui avait dû contenir la mèche incendiaire. Si l'éveil n'eût pas été donné, l'incendie eût pu prendre des proportions considérables et désastreuses.

La bâtisse appartient à M. Francis Behan et la distillerie est exploitée par S. W. Hammond. Une enquête aura sans doute lieu, pour rechercher les auteurs de l'acte de malveillance dont les traces étaient visibles. La perte a été insignifiante.

Dimanche soir vers huit heures, une lampe à huile de charbon qu'on a laissé tomber a fait explosion dans la maison de M. Weber, 67 rue Delord. Il s'en est suivi un commencement d'incendie qui a été promptement éteint.

Un autre incendie a éclaté lundi matin à trois heures et demie dans une maison en bois, rue Clio No 176, appartenant à M. Mawer. Le feu a pris dans la cuisine, la cause en est inconnue. Le dommage a été d'environ $1500. La maison et le mobilier étaient assurés pour $2,500 dans la Compagnie d'Assurance d'Orléans. C'est grâce à un citoyen que l'alarme a été donnée.

Un peu après minuit, dans la nuit de dimanche à lundi, le feu s'est déclaré dans un tas de foin dans une écurie située à l'encoignure des rues Dublin et Sixième et appartenant à M. Jacob Rice. Le foin et l'écurie ont été consumés. Perte $300; pas d'assurance. Le feu a gagné une maison basse en bois occupée par le propriétaire, M. Jacob Strander. Le dommage causé à cette maison a été de $700; il est couvert par une police de $800 dans le Carrollton Insurance Co.

Homicide.

Dimanche dernier est mort à l'Hôpital de Charité un nègre, nommé Henry Sheldon, des suites d'un coup de brique qu'il avait reçu à la tête le 12 courant.

Un jeune homme de 15 ans, Thomas Burns alias Joe Couzzins, a été arrêté hier au marché aux légumes sur la dénonciation de la femme de Sheldon qui l'accuse d'avoir porté le coup de brique dont celui-ci est mort.

Essai de pompes à vapeur.

Une intéressante épreuve a eu lieu dimanche matin, au coin des rues des Magasins et Gravier. Il s'agissait d'essayer deux nouvelles pompes reçues de la manufacture Amoskeag.

L'ingénieur en chef a pris le commandement du Crescent No 24, et M. R. Hawthorne du Louisiana Hose. Le certificat suivant donne le résultat de l'essai.

Les soussignés juges, certifient que le Louisiana Hose a donné de la vapeur en 4 minutes et quart, de l'eau avec 100 pieds de tuyaux en 4 minutes et demie; distance lancée 204 pieds un pouce avec un bec d'un pouce et quart. Le Crescent No 24 a donné de la vapeur en 4 minutes et demie, de l'eau avec cent pieds de tuyaux en 4 minutes 3/4; distance 220 pieds avec un bec d'un pouce et quart.

Wm. L. Lucas, No 5,
Wm. Stevenson No 8.

Le jet du Crescent est le plus grand qui ait encore été fait aux Etats-Unis.

Les deux nouvelles pompes sont très jolies et munies de tous les perfectionnements modernes.

Le Crescent a dépassé l'exploit du Eagle No 7 qui avait battu le Mississippi No 2 et il a droit au titre de Champion.

En Voyage.

Antoine et Pinchback, deux compères bien faits pour s'entendre, partent pour Washington. Que vont-ils faire dans la capitale? Ils ne vont pas là assurément pour faire les affaires de Kellogg, que ce départ oblige à se priver de ses vacances habituelles. Les lambris dorés qui l'abritent dans l'Hôtel St-Louis, transformé en palais d'Etat, ne le protègent pas contre les noirs soucis, et les agitations fébriles. Un spectre plus terrible que celui du Yellow Jack vient troubler ses méditations,—c'est celui de la Ligue Blanche.

Une caution placée.

Le juge McArthur, vu la non-comparution de R. B. Taylor, collecteur de taxes de la paroisse Claiborne, qui était accusé de faux, a déclaré que son répondant aurait à verser le montant du cautionnement. Or ce répondant est le fameux T. Jasper Blockburn, éditeur du *Homer Iliad*. S'exécutera-t-il? Voilà la question. Quant à Taylor il est peu probable qu'il reparaisse.

Propriétaires et locataires.

Le juge Saucier de la Sixième Cour de District, vient de rendre, à propos de la clause d'exemption de $600 une décision contraire à celle qui a été rendue par plusieurs de ses collègues. Il soutient que l'acte pour amender l'article 644 du Code de procédure n'indique pas l'intention de rappeler ou d'affecter en quelque sorte les articles du Code civil, qui confèrent au propriétaire un droit de gage. L'acte en lui-même est suffisamment explicite. Il porte que l'article 644 du Code de procédure est amendé de manière à correspondre avec l'article 1922 du Code civil, qui n'a aucune connexion avec les lois spéciales concernant le contrat de louage, mais qui est relatif aux droits des débiteurs ordinaires sous le titre des obligations conventionnelles.

Toute autre interprétation de l'acte en question aurait pour effet de rappeler, par implification, plusieurs articles du Code civil et notamment l'article 2705, ce qui ne paraît pas avoir été dans les vues du législateur.

Il suit de là que la clause de l'exemption de $600 ne peut être invoquée contre le propriétaire et qu'il possède toujours un droit de gage contre les meubles de son locataire. Toutefois la question est controversée et la décision rendue par un seul juge contre plusieurs opinions qu'elle ne détruit pas est une faible garantie et nous conseillons aux propriétaires de ne pas s'y fier.

—Hier soir, vers les 9 heures, un nommé Gustave Lavigne a été trouvé étendu près de la voie ferrée à Milneburg. Il avait reçu à la tête un coup terrible et la blessure saignait abondamment. Il a été transporté chez lui rue Annette, entre les rues Prosper et Solidelle où, après examen, sa blessure a été déclarée dangereuse.

Fausse alarme.

Hier soir, vers les onze heures et demie, une fausse alarme d'incendie a été donnée par la boîte No 262, sise à l'encoignure des rues Ste Anne et Miro. Depuis un mois c'est la troisième fois que de mauvais plaisants s'amusent à faire courir les pompiers à cet endroit. Il est à souhaiter que ces malfaiteurs soient pris et punis sévèrement.

Encore un incendie.

Hier après-midi, vers deux heures et demie, un incendie a éclaté dans une maison en bois sise rue Water près de la rue Jean, occupée et appartenant à J. B. Henderson, qui y tenait une distillerie. Le feu a été éteint par les gardiens privés; MM. Mc Quade et Habert, qui ont vu un homme inconnu sortir de l'endroit et s'enfuir à toutes jambes.

Ils ont tiré sur lui cinq à six coups de revolver; dans sa fuite l'incendiaire a riposté deux fois. En faisant l'inspection des lieux les gardiens ont trouvé un baril plein de coton saturé d'huile de charbon, un peu plus loin il y avait deux barils d'huile de lard défoncés, et le liquide était répandu sur le plancher. Les dommages, heureusement, ne sont pas grands.

La bâtisse, ainsi que le contenu, était assurée.

Accident.

A quatre heures, hier après-midi, un marin nommé John Walsh, pendant qu'il se rendait à bord du navire *Matera*, mouillé en face de la rue Adèle, est tombé à l'eau; dans sa chute il est tombé sur des chicots et s'est grièvement blessé. Il a été transporté à l'hôpital de Charité par ses confrères.

TEMPERATURE.—24 août 1874.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	80	27
12 M.	86	30
3 P. M.	89	32
6 P. M.	82	28

La fabrique Zimmermann étant complètement restaurée, les réparations de bijoux seront faites promptement et à des prix très raisonnables.

—La vente sur la voie publique du département de la Seine-Inférieure a été interdite au *Journal du Havre*, en vertu d'un arrêté dont voici les considérants:

Le préfet de la Seine-Inférieure,

Vu l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849;

Vu l'article publié par le *Journal du Havre*, du vendredi 29 juillet 1874, sous le titre: "L'impératrice d'Autriche à France," et sous la signature Em.P....;

Considérant que plusieurs passages de cet article sont empreints d'un esprit de dénigrement des plus regrettables, à l'égard d'une souveraine d'un pays ami, et que le journal a commis l'inconvenance de les publier alors que l'impératrice d'Autriche était l'hôte de la France et de la ville du Havre;

Arrête, etc....

—Plusieurs journaux annoncent que M. Gaudissart a été élu dimanche dernier député de la Martinique, en remplacement de M. Pory-Papy. On ignore encore à quel chiffre de voix ce candidat a dû son succès.

—On lit dans la *Gazette de Lorraine*, paraissant à Metz:

On sait qu'il reste encore à régler entre l'Allemagne et la France, au sujet de la cession de l'Alsace-Lorraine, une question de la plus haute importance, à savoir la restitution des archives qui ont rapport aux provinces cédées. Ces archives se trouvent pour la plupart à Nancy et à Paris.

—On mande de Paris, à la date du 4, que l'affaire du sauvetage du steamer Américque est enfin terminée.

La cour d'amirauté anglaise a alloué, comme l'a annoncé le câble atlantique, 19,800 fr. d'indemnité à l'Auburn, qui en réclamait 125,000; [illegible],500 fr. au Spray, qui en réclamait 1,2[illegible]0,000, et 850,000 fr. au vapeur E. T. Barry, qui élevait jusqu'à la somme de 2,500,000 fr. le chiffre de ses prétentions. Au lieu de recevoir 2,785,000 fr., les sauveteurs en recevront 758,000 fr., et on ne peut pas dire qu'ils auront perdu leur temps en ramenant au port le navire abandonné.

Pour obtenir le droit de disposer de son navire et de le rapatrier la Compagnie transatlantique avait dû déposer une caution de 1,375,000 fr. L'indemnité qu'elle est condamnée à payer laisse libre la moitié de cette caution.

—Une dépêche de Rome annonce en ces termes ce qui semblerait être la découverte d'une sorte de complot:

Vingt-sept chefs républicains ou appartenant à l'internationale et venant de diverses villes de l'Italie, se sont réunis, pour un but politique, dans une villa près de Rimini. Ils ont été arrêtés, et l'on assure qu'ils seront l'objet de poursuites judiciaires.

On connaît la réserve du gouvernement italien en matière de poursuites politiques; il faut donc supposer qu'il aurait, en cette circonstance, de graves motifs de s'en départir.

—On lit dans l'*Indépendance belge*:

Pie IX doit être en excellent état de santé, si l'on en juge par la gaieté de son caractère. Un médecin homœopathe, M. Léon Simon, lui ayant demandé sa bénédiction pour l'hôpital Hahnemann, le saint-père la lui a envoyée, et la lettre d'envoi stipule qu'elle est donnée non seulement aux médecins, mais aux sœurs, aux infirmiers et à tous les employés de l'hôpital. Et Pie IX ajoute qu'il la donne aussi largement afin de bien prouver que ce n'est pas une bénédiction donnée à doses homœopathiques (*sic*).

—M. Lister, le riche propriétaire de manufactures de Manningham (Angleterre), a trouvé, après de longues années de recherches et d'essais, pendant lesquelles il a dépensé près de 7 millions, le moyen d'utiliser les déchets de soie sans utilité et jetés partout au rebut comme de nulle valeur, et dont on ne pouvait même pas faire de l'engrais.

Il en compose aujourd'hui des velours de luxe. La manufacture qu'il a fondée, et dans laquelle il opère cette transformation merveilleuse, occupe plus de 4,000 ouvriers. Cette usine lui a coûté 12,500,000 francs. Les bénéfices qu'il a réalisés ont depuis longtemps remboursé les dépenses faites.

M. Lister emploie 283 voyageurs, répandus sur tous les points du globe, dans le but d'acquérir les déchets de soie. Ils exploitent l'Inde, la Perse, et surtout la Chine et le Japon.

—Le *Moniteur* publie aujourd'hui la lettre suivante adressée à M. Guizot par le roi de Suède Charles XIV (Bernadotte). L'Académie de Stockholm venait de faire entrer M. Guizot dans ses rangs. Le roi lui écrivit à cette occasion, bien qu'il n'eût eu avec lui aucune relation antérieure.

Cette lettre, dit le *Moniteur*, est curieuse d'un style défrancisé, mais elle a un accent qui trahit l'ancien soldat:

"Monsieur Guizot,

"Quand j'ai sanctionné votre nomination comme membre de l'Académie des sciences historiques, antiquités et belles-lettres de Stockholm, j'ai cédé à la spontanéité de mon âme en exprimant la satisfaction que j'éprouvais de ce choix. Les personnes qui liront vos ouvrages applaudiront aux paroles que j'ai prononcées; et moi, M. Guizot, je me félicite de ce que le hasard et ma conviction m'aient fourni l'occasion de faire connaître à ceux qui se trouvaient en ce moment près de moi le tribut de l'estime que vous m'avez inspirée, et qui vous est due à tant de titres.

"Votre bien affectionné.

"Charles Jean."

—Une assez jolie définition de Sainte-République:

"La République est la forme de gouvernement la plus séduisante, par ses théories, et la plus repoussante par ses pratiques!

Pour "allonger" la vie, on achète une "Longines", ces montres célèbres en boîtiers or ou argent que Zimmermann offre à des prix très raisonnables.

—La plage du Tréport vient d'être mise en émoi par un accident arrivé à Mme Estancelin.

Vers cinq heures du soir, Mme Estancelin retournait à Eu avec sa fille, venant du Tréport, lorsqu'à la sortie de la ville le cheval de son coupé, effrayé par la vue d'une palissade nouvellement élevée autour d'une démolition, s'emporta et tournant court, entraîna la voiture sur le bord de la retenue, où elle tomba en faisant le tour sur elle-même. Il y avait heureusement deux mètres d'eau environ, par suite de la grande marée, de sorte que le choc fut amorti et que, grâce aux prompts secours dont elles furent l'objet, Mmes Estancelin, dont la voiture était tombée sur les roues, purent être retirées saines et sauves, quoique fort contusionnées.

A la première nouvelle de cet événement, M. le docteur Lemaire, médecin-inspecteur des bains de mer, se hâta d'accourir pour offrir ses soins aux blessées; mais un médecin plus rapproché avait déjà pu constater l'état de Mme Estancelin, dont le sangfroid et le courage ont été remarqués par toutes les personnes présentes et ne se sont pas démentis un instant. Cet accident n'aura fort heureusement, tout le fait espérer, pas de suites fâcheuses pour les victimes.

33

Quelque chose de malsain dans l'air.—Nous ne pouvons analyser les poisons qui produisent les maladies épidémiques et endémiques; mais les découvertes récentes qui ont été faites dans la pharmacopée végétale nous mettent à même de contrecarrer leur maligne influence. L'antidote le plus puissant connu contre chaque espèce de malaria c'est les amers dits "Hostetter's Stomach Bitters," un médicament purement botanique dans lequel les anti-septiques, les toniques, les altératifs et les stimulants les plus fins du règne végétal sont habilement et efficacement combinés. Dans les saisons de l'année où l'atmosphère est surchargée de miasmes, et toutes les fois qu'on suppose la présence dans l'air du virus spécifique d'une infection, ce correctif fameux doit être pris régulièrement comme préventif. Tous ceux qui ont soin d'observer cette précaution peuvent défier les fièvres intermittentes et rémittentes et, en fait, tous les désordres engendrés par des exhalaisons putrides ou des eaux impures.

Décédé hier soir, à 6 heures, à l'âge de soixante quatre ans, PIERRE C. BLANCHIN, natif de Barbentane, département des Bouches du Rhône (France) résidant de cette ville depuis trente-huit ans. Les amis et connaissances et ceux de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mardi, à cinq heures P. M.

Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, No. 146 rue St. Louis, entre Bourgogne et Remparts.

Décédée samedi matin 22 août, à 4 heures moins un quart, sur l'habitation Stockton, Paroisse Plaquemines, Mme CHARLES A. BERTRAND, née AUGUSTINE GROUCHY, âgée de vingt-six ans, trois mois et deux jours.

Un service funèbre sera célébré pour le repos de l'âme de feu NICOLAS CORNIBE, dans l'église de l'Annonciation, encoignure Mandeville et Moralès, troisième district, le jeudi 27 août 1874, à huit heures du matin. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de sa veuve. 25août—2f

SERVICE FUNEBRE.

Une messe sera dite pour le repos de l'âme de feue DAME FRANÇOIS VALCOUR LABARRE, MARDI 25 courant, à sept heures, à l'église de l'Immaculée Conception. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

Il sera célébré à la Cathédrale St-Louis un service funèbre pour le repos de l'âme d'ANTOINE PIGNARD, le 27 août, à 7 heures du matin. Les amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

De la part des familles Pignard et Bénoit, sans autre invitation.

De la part de sa veuve et de son fils. 25août—1f

Assemblée extraordinaire de la Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice.—Jeudi soir, 27 août, à 7 heures, il y aura POUR AFFAIRES TRES IMPORTANTES une réunion générale de tous les officiers et de tous les membres de cette société.

La plus grande ponctualité est requise par les règlements.

Par invitation des officiers et l'ordre du président.
LOUIS MASPERO, Secrétaire.
25 août—2f

Remerciements.—Les PETITES SŒURS DES PAUVRES offrent leurs bien sincères remerciements à M. STANISLAS FOURNIER, horloger, de rue Royale, pour la belle et excellente horloge dont il a fait don à l'Asile des Vieillards indigents et qui est à la vue du public. La reconnaissance de l'hospice et des directrices de l'Asile est à jamais acquise au généreux donateur. 25août—1f

Institut St. Charles.
PENSIONNAT DE DEMOISELLES.
Dirigé par Mme Macé-Lefranc.
164 et 166.....Rue Bourbon.....164 et 166
La réouverture des classes de cette Institution aura lieu MARDI PROCHAIN, 1er septembre. Pour prospectus ou renseignements, s'adresser à la Directrice. 25août—2f

GRAND DEBALLAGE.

1er Septembre 1874.

L. H. GARDNER & CO.

Marchands en gros,

Seront prêts, le 1er septembre; ils auront un stock frais et complet et un assortiment recherché de tous les articles qui se rattachent à leur genre de commerce, savoir:

ETOFFES A ROBES D'AUTOMNE,
CHALES, CASIMIRS,
COUVERTURES, JEANS,
FLANELLES, INDIENNES,
—et autres—
MARCHANDISES DE FONDS,
"NOTIONS," BONNETERIE,
—et—
LINGERIE DE MESSIEURS,

répondant aux besoins du commerce du sud-ouest.

Notre stock offrira, sous le rapport de la quantité et de l'assortiment, un attrait extraordinaire au commerce.

Bien que nos conditions et le CREDIT indiquent toujours notre libéralité, nous accorderons un escompte spécial aux personnes qui achèteront au comptant.

Nous signalons nos articles à l'attention des marchands de la ville et de la campagne; nous nous engageons à les vendre à des prix encore plus modiques que par le passé.

La maison n'emploie pas de commis; nous comptons sur la beauté de notre stock, sur le bon marché auquel nous l'offrons et sur notre manière de diriger les opérations pour mériter le généreux patronage dont nous avons été honoré jusqu'à ce jour.

L. H. GARDNER & CO.,
Importateurs et Jobbers de
MARCHANDISES SECHES
ET DE "NOTIONS,"
Aux Nos. 105 et 107 de la rue Gravier,
—et—
No. 92 de la rue de la Commune.
NOUVELLE-ORLEANS.
9août—Ma&S.&C.

Chien perdu.

PERDU, au marché aux légumes, un chien d'arrêt, couleur [illegible], portant un collier-chaîne sur lequel le nom et l'adresse de M. R. Livran sont gravés. Le chien répond au nom de "Ben". La personne qui le ramènera chez M. R. Livran au No [illegible] de la rue St-Pierre, recevra une récompense. 25août—1f

Nec Plus Ultra
—de—
J. BALLESTER,
au coin des rues Bienville et Chartres, en arrière. (LE MEILLEUR STOCK DE CIGARES) à choisir au plus bas prix. Prompte exécution des ordres. 25août—8m

Bureau de Prêts—No. 17 rue [illegible].—Avis est par le présent donné à tous que [illegible]
OTTO SCHWANER, Propriétaire.
25août—[illegible]

H. HALLER,

49 ---- Rue du Camp ---- 49

LE GRAND
Dépôt de Fourneaux de Cuisine
DU SUD.

Le Nouveau Fourneau de Cuisine
—DIT—
BUCK'S BRILLIANT,
(PERFECTIONNE).

LE BUCK'S BRILLIANT
PERFECTIONNE
Surpasse tous les autres
SOUS LE TRIPLE RAPPORT
—DE LA—
Durée, de l'Economie, du Combustible
—ET—
De la Cuisine.

Les personnes qui tiennent ménage savent bien que la doublure des chambres à feu [illegible] s'use, invariablement, ce qui, dans beaucoup de cas, rend le fourneau parfaitement inutile. On a obvié à cela par des NOUVELLES PLAQUES EN FER REFROIDI; ces plaques se trouvent dans le BUCK'S BRILLIANT qui dure CINQ FOIS PLUS que les fourneaux ordinaires dont les plaques sont en FONTE.

N'EN ACHETEZ PAS UN AUTRE!
N'EN EMPLOYEZ PAS UN AUTRE.
ET ACHETEZ LE
Chez
H. HALLER.
49.........RUE DU CAMP.........49
NOUVELLE ORLEANS,
Marchand de toute espèce de
FOURNEAUX DE CUISINE,
RECHAUDS,
GRATES UNIS ET EMAILLES,
FERBLANTERIE UNIE ESTAMPEE,
FERBLANTERIE UNIE ET LAQUE,
GARNITURES DE FERBLANTIERS
COUTELLERIE DE TABLES,
LA MEILLEUR PLAQUE,
CHENETS,
PORTE-CHENETS.

ARTICLES DE MENAGE,
DE TOUTE ESPECE.
GRANDE FABRICATION
—DE—
ARTICLES UNIS ET EN LAQUE
—vendus—
AUX PRIX DE NEW-YORK.

FAITES DEMANDER LES LISTES DE PRIX ET LES CATALOGUES.

AGENCE DE LA
Célèbre Machine
RINGEN
A LAVER.
21 octobre 1 an.

LE MEILLEUR MARCHE LE STOCK LE MIEUX CHOISI QU'IL Y AIT AU SUD

Le Vétéran
DU
COMMERCE
DES
FAIENCES

Se présente de nouveau à ses nombreux amis, et les assure
Qu'il est plus à même
que jamais de remplir promptement leurs
ordres à leur
satisfaction.

ISIDORE LEVI
(Jadis des maisons Levi, Nathan & Co. et
Geo. G. Wolf & Lévy) associé.
Chef de la maison
A. PEISER & CO.,
24 - rue des Magasins - 24
FAIENCE,
Porcelaine et Verrerie,
LE MEILLEUR PLAQUE QUI AIT JAMAIS ETE FABRIQUE,
COUTELLERIE DE TABLE,
ARTICLES DE MENAGE,
ARTICLES EN BOIS,
OSIER ET BRITANNIA,
LAMPES A HUILE DE CHARBON,
ARTICLES DE CHAMBRE MAGNIFIQUEMENT ORNES.

Une longue expérience nous a fait connaître les goûts et les besoins de la population, [illegible]

ACHETEES AU COMPTANT.
DIRECTEMENT DES FABRICANTS
—Par le—
Vétéran du Commerce,
Nous croyons pouvoir offrir les
MEILLEURS ARTICLES,
—A—
Meilleur Marché,
Qu'aucune autre maison du Sud.

Nous croyons aussi que nous pouvons satisfaire l'acheteur le plus difficile qui les
EXAMINERA LUI-MEME.

Nous donnons à nos clients de la campagne l'assurance que les ordres qu'ils nous transmettront par la poste seront
AUSSI PROMPTEMENT EXECUTES,
que les
MARCHANDISES LEUR
SERONT VENDUES A
AUSSI BAS PRIX
ET LEUR SERONT AUSSI PROMPTEMENT EXPEDIEES
que s'ils étaient ici en personne.

Ne travaillant pas pour le présent seulement et espérant avoir des
RELATIONS AGREABLES
pendant bien des années,
Nous nous engageons à
SATISFAIRE TOUS CEUX QUI
S'ADRESSERONT A NOUS.

ISIDORE LEVI,
CHEZ
A. PEISER & CO.,
24 de la rue des Magasins.
[illegible]

L'HUILE
D'ASSURANCE.

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée expressément pour les lampes ordinaires dont on se sert dans les familles.

Elle a les trois qualités essentielles: la sûreté, l'économie et la brillance.

Elle ne fait pas explosion et ne
s'allume pas dans une lampe.
On peut l'employer, en toute sûreté
dans une lampe à huile
kérosène ou de charbon,
sans changer
de bec.

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles ordinaires.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurance, les chimistes et les bureaux de santé.

ELLE NE PRESENTE AUCUN DANGER, MEME ENTRE DES MAINS INHABILES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSEE OU TOMBE, LA LUMIERE EN EST ETEINTE IMMEDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITE ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont confiés à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat strictement uniforme et une protection sûre pour le consommateur.

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile.

Laboratoire du Bureau de Santé.
Etat de la Louisiane.
No [illegible] de la rue du Canal,
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, surintendant, au No 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est de près de 130° Fahrenheit au-dessus de zéro; [illegible] et de 20 à 130° au-dessus du "jet" de la plupart des huiles et des fluides provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré en outre que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche plate et qu'il n'y a pas de vacillation dans la mèche chauffée du bec d'argand.

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile appréciable pour les maisons.

S. S. HERRICK, D. M.
Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

Les huiles de cette qualité sont PARFAITEMENT SURES pour l'éclairage.

C. B. WHITE, D. M.
président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'Ecole de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant:

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kérosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité considérable et un jet élevé. Elle est aussi sûre que [illegible] quelconque. La flamme d'une chandelle ou d'une allumette s'y éteint. Elle n'est inflammable qu'à une température très élevée.

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix du détail a été fixé à

Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la met en caisse, en quarts et en baril.

La maison expédie pour n'importe quel point, moyennant cinq piastres, une caisse contenant dix gallons.

Adresser les ordres à
Wm. E. JERVEY,
SURINTENDANT,
Nos 95 et 97 de la rue Gravier,
[illegible] Nouvelle-Orléans.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 AOUT.—CLASSE No [illegible].

58 61 39 34 [illegible] 2 63 38 51 60 20 6

[illegible] Commissaires. [illegible]

Le prix [illegible] DIX DOLLARS par [illegible], pour de la bonne graine de coton, livrée sur la Levée de cette ville, payé depuis le 19 Novembre dernier, sera continué à être payé par nous, [illegible] jusqu'à nouvel avis contraire, pendant l'année commerciale suivante, commençant le 1er Septembre 1874.

UNION OIL COMPANY.
BIENVILLE OIL WORKS CO.
LOUISIANA OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS' SONS.
21 août—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de Nlle-Orléans.
Cour de la Deuxième Justice de Paix.
Jas. B. Henry, père et fils contre C. Duyle. No. [illegible].
18 août 1874.

[illegible] MM. Braughn [illegible], avocats des demandeurs, et M. John B. Tully, avocat du défendeur, [illegible] la question de prescription a été [illegible] en faveur des demandeurs, il est ordonné, adjugé et décrété que les demandeurs aient jugement et recouvrent du défendeur la somme de [illegible] et frais du procès.

(Signé) W. L. EVANS,
Deuxième Justice de Paix.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte du jugement rendu dans la susdite affaire dans les termes et chiffres ci-dessus reproduits, et [illegible] V de cette cour.

W. L. EVANS,
Deuxième Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans, Lne.
[illegible]

Demande de pension.

Deux [illegible] désirent prendre pension chez une famille respectable. Ils préfèrent le deuxième district. Ils donneront et demanderont les meilleures recommandations. Les communications, pour être considérées, devront contenir le nom au plein et les conditions. S'adresser, pendant trois jours, à Lock Box 122.
[illegible]—1f

Demande.

On demande des dames pour prendre le patron [illegible] d'ajustant elle-même, [illegible] CORNWELL, le système le plus récent et le plus simple qui ait jamais été inventé. Il suffit de le voir pour l'apprécier. Les profits sont de [illegible] à $20 par jour. Pour de plus amples informations, s'adresser au dépôt de "GREGG SEWING MACHINE," No 4 rue Bourgogne, coin Canal. Machines à coudre à $1 par semaine.
21 juin—1m

Liquidation Positive.
P. MALLARD,
55 Rue Royale.

Désirant clore ses affaires pour cause de santé et devant terminer sa liquidation pour le 31 Décembre 1874, offre à sa nombreuse clientèle et au public en général son beau stock de meubles riches et ordinaires, ainsi que son riche assortiment de Glaces, de Bronzes, Pendules, Porcelaines, Cristaux et Articles de Fantaisie, Corniches, Rideaux, Etoffes pour meubles, Tapisseries et Stores et Papier peints, le tout au-dessous des prix de fabrique ou d'importation.

Les fabricants de meubles et tapissier trouveront un beau choix d'articles tels que Vernis anglais, américain, et poli français, bois et placage de toutes sortes, [illegible] Rose, Grenadier, Acajou, Noyer, Citronnier, etc. Quincaillerie pour meubles, [illegible] et outillage [illegible].
[illegible]

MUSIQUES ET INSTRUMENTS.
Messieurs [illegible] Charpaux & Cie.
[illegible] RUE ROYALE [illegible]

Ont l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'à l'ouverture de la saison d'automne, leur stock de musique, de pianos et de tous autres instruments sera considérablement augmenté d'objets importés et américains, et qu'ils seront à même de répondre aux prix les plus modérés, à toutes les demandes que les amateurs et les artistes voudront bien leur faire, pour quelque objet que ce soit appartenant au commerce de la musique.
9 août—[illegible]

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY
Au No. [illegible] de la rue Bourbon,
Entre les rues Bienville et Conti.
—Dirigé par—
G. J. LORD.

La session de 1874-75 de cette institution commencera le MARDI 1er septembre. Les élèves devront rentrer [illegible]. Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'institution. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
Pour les Demoiselles,
Dirigé par Mme MATHEY,
[illegible]
Mme LAVILLEBEUVRE [illegible],
No 2?? rue Dauphine, entre [illegible] et Hôpital.

La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre [illegible].

Université Washington et Lee,
En Virginie.
Président—G. W. C. LEE.

Secondé par un corps de professeurs habiles. Les élèves y font, outre les études ordinaires, un cours complet de [illegible]. La session annuelle commence le [illegible] septembre 1874.

Pour plus de renseignements [illegible], s'adresser à
WM. DOLD, Clerk of Faculty, Lexington, Virginie,
Ou à T. L. BARTLETT, [illegible] de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne.
9 août—[illegible]

Institution Commerciale et Classique,
Pour les jeunes garçons âgés de plus de 6 ans.
M. M. LUSHER, Principal.

La dixième session commencera LUNDI, 7 septembre 1874, No. 247 de la rue St-Charles, entre [illegible]. Pour les conditions, s'adresser au Principal, à l'institution, de [illegible] heures à [illegible] de l'après-midi.
[illegible]

Café à vendre.

A vendre, le café bien connu sous le nom de "Our House," situé à Alger, dans la rue Patterson, entre les rues Olivier et Verret, au-dessus du "Pilot-house" [illegible] et près du marché. Pour les détails, s'adresser sur les lieux.
[illegible]

Dessin linéaire.

Un professeur offre de donner des leçons de dessin linéaire soit dans les familles, à des conditions modérées. S'adresser par lettre à "professeur de dessin" au bureau de l'Abeille.
[illegible]

A louer pour le 1er octobre—La jolie maison, [illegible] avec verandah, No [illegible] rue des Remparts, près la Loge de la Parfaite Union. S'adresser au bureau de l'Abeille.
[illegible]

Avis.

Le DOCTEUR GRAND informe sa clientèle qu'à partir de ce jour, ses consultations auront lieu de [illegible] heures [illegible] du soir. Encoignure Orléans et Dauphine.
[illegible] juillet—1m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane, Au No 1? de la rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, 17 août 1874.—Les actionnaires de cette compagnie à une assemblée qui a eu lieu le [illegible] juillet 1874, ayant résolu de liquider les affaires de la compagnie, et les soussignés ayant été nommés liquidateurs, ils donnent avis à tous les porteurs de police de remettre leurs polices aux bureaux de la compagnie pour qu'ils soient cancellés.

Les personnes qui ont des réclamations contre la compagnie sont priées de les présenter et celles qui doivent à la compagnie sont priées de venir s'acquitter sans retard.

GEO. A. FOSDICK,
R. L. HOWARD,
E. [illegible],
Liquidateurs.
18 août—1m

Boulangerie à vendre.

Le soussigné offre à vendre la boulangerie connue sous le nom de "[illegible] Bakery" avec deux charrettes à pain et chevaux et harnais [illegible] et libre de toutes encombrances. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à M. [illegible] LACASSIN, [illegible] Rue Dryades No. [illegible] en face du Marché.
[illegible]—1m

Hôtels, Restaurants, &c.

Pension Privée d'Orléans.

C'est l'ancien "HOTEL DES PLANTEURS", tenu maintenant par [illegible], sous le titre ci-dessus, au No [illegible] de la rue de Chartres. —Pension à [illegible] par semaine; chambres [illegible]—Lits à la nuit, [illegible]—Bain [illegible]. Les repas des pensionnaires [illegible] SOIREES MUSICALES [illegible]. BAIN GRATUIT.
[illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,
A Biloxi.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir [illegible]
[illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15.....RUE ROYALE.....1?
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHARLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison offre [illegible]

On y a des salons [illegible]
[illegible]